L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE, TOUS LES JOURS, PAR
JEROME BAYON.
IMPRIMEUR DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

" Il faut que L'UNION soit conservée."

SAMEDI MATIN, 9 FEVRIER 1833.

POUR GOUVERNEUR:

J. B. DAWSON.

Les candidats suivants aux places Directeurs de la Banque de l'Etat de la Louisiane, seront soutenus à l'élection de lundi, 11 courant, par

Une majorité des actionnaires.

J. B. Leprêtre	J. B. Labatut.
W. Lockett	L. Deferist.
A. Peychaud	Martin Gordon.
Benj. Caillaud	L. Pilié.
J. F. Canonge	G. Legendre.
P. A. Delaclaire	Victor St. Vincent.

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 9 février.

La malle de la Mobile arrivée hier ne nous a pas apporté les journaux du nord. Il nous prend envie de faire rétrograder ces deux lignes, afin de n'être pas obligés de les écrire aussi souvent.

La gazette de Pensacola contient les détails suivants du naufrage de 87 infortunés qui ont eu à supporter successivement les horreurs du choléra, d'un naufrage et de la famine. Le récit de leurs maux paraîtrait un conte fait à plaisir, si la source en était moins authentique.

Il y a eu jeudi, au théatre d'Orléans, un spectacle bien fait pour attirer les amateurs; —de *Rossignol*, — *Louise*, — le *bon Papa*; toutes ces pièces, les deux premières surtout, sont trop connues pour en faire l'éloge, elles sont classées au premier rang dans leur genre respectif, et elles seront toujours en possession de plaire au public; et le talent de Clozel prête à la dernière un charme, qui ferait prononcer un anathème sur le critique imprudent qui voudrait la disséquer pour y trouver des défauts. Certes, il est rare que nous ayons le plaisir de voir en scène, dans la même soirée, tous nos meilleurs artistes de Opéra et du vaudeville, Mme. St. Clair, Hervieux et Leon-Amedée; St. Aubin, Mme. Chambery et Mme. Alexis, qu'il ne faut pas oublier dans cette circonstance surtout; et enfin, Clozel et sa charmante petite fille. A tel autre théâtre, on eut annoncé cette réunion avec huit points d'exclamation (bien comptés) à la suite du dernier nom. Et cependant, malgré ces circonstances, qui semblaient devoir motiver la foule, il y avait qu'une chambrée bien ordinaire. D'où peut naître cette indifférence? est-ce que le public de notre ville serait déjà blasé sur le théâtre! Cela se conçoit dans une capitale où il y a douze ou quinze salles de spectacle ouvertes chaque soir; mais ici, où nous sommes servis de ce plaisir quatre jours sur sept! Il est vrai que le *Rossignol*, à la voix flûtée et mélodieuse, avait déjà chanté il n'y a pas longtemps; il est vrai que le *bon Papa* nous avait déjà ennuyé, il y a à peine quelques jours, ses soixante-cinq dits et sa débonnaire résolution de mariage; et il est vrai encore qu'au lieu de ces répétitions, on aimerait mieux, que les représentations des pièces nouvelles; voir reproduire quelques-uns de ces ouvrages qui ont obtenu parmi nous un succès durable, et qui sommeillent dans les cartons, tels que la *Fiancée Allemande*, les *deux Journées*, la *Vieille*, *Jeune et Belle*, le *jeune Mari*, la *première Affaire*, *deux Ménages*, le *Charlatanisme*, le *Diplomate*, &c. &c. Cependant il ne faut pas non plus être injuste; et, à parler franchement, *Louise*, ce vaudeville si délicieux malgré ses improbabilités et ses invraisemblances, et qui appartient à une genre trop négligé ici; *Louise*, que nous n'avions pas vu cette année et que nous allions retrouver sous les ailes de Mme. Chambery, valait bien un autre spectacle. Un matin, c'était jeudi; et il est de rigueur que le mardi et le jeudi la salle ne soit jamais pleine.

Mme. St. Clair, quelque costume et quelque rôle qu'elle prenne, est toujours à la hauteur; pleine de bon ton et de convenance, avec le voile d'or et la robe lamée, elle rend avec la même aisance, la joie naïve et modeste d'une simple bergère. Sa voix, qui se prête avec la même facilité à ces chants divers, se confondait admirablement avec la flûte de M. Jandon. — Leon Pitou a parfaitement secondée et a dépeint son rôle avec un goût parfait, mais particulièrement son morceau d'entrée et les paroles qu'il adresse à Louise à sa première sortie du cabinet. Cet acteur chante en pastoral de manière à faire croire que son organe convient mieux encore à ce genre qu'à l'opéra-drame ou à grand *fla-fla*, l'opéra révolutionnaire, celui, enfin, dont on a dit que les élèves d'il *maestro* ne seraient contents que quand, pour le jouer convenablement, ils auraient fait entrer à l'orchestre un instrument nouveau appelé brise-tout et trois pièces de douze.

Hervieux est un inimitable bailli; sa belle voix est à l'aise dans ce rôle qui va si bien à sa taille; aussi remplit-il l'ensemble et donne-t-elle toujours l'orchestre, sans effort sans qu'il ait besoin de la pousser. Tous trois ont montré de zèle, et ont été vivement applaudis par le petit nombre de spectateurs assis au parterre.

St. Aubin, à qui les claqueurs semblaient avoir gardé rancune depuis *Richard*, peut-être pour l'avoir trop bien joué, n'a pas été salué par eux avec l'enthousiasme ordinaire à son apparition dans le rôle du baron de *Malzène*; au moment où, humilié par les bienfaits d'une femme qu'il hait et qui le méprise, et indigné qu'on veuille le rendre de la maison conjugale avant que *Louise* ait effacé du contrat cette clause qui le déshonore, il enfonce son chapeau sur ses yeux et se jette sur une chaise, en jurant qu'il ne sortira pas; au moment où, seul avec *Louise*, dans la chambre de celle-ci, il voit succéder à ses premiers sentiments un de ces amours qui improvisent un poète, amour fou qui s'irrite encore à ce parfum de jeune fille, et qu'il donne en termes si gracieux, il a su ramener spontanément les applaudissemens du parterre—c'est le meilleur éloge que nous puissions faire de lui.—Ici encore Mme. Chambery avait à lutter contre des souvenirs qui ne sont pas effacés cependant, on convient que si parfois elle a manqué de naturel, elle a donné à ce rôle de *Louise* un bon ton et une grâce qui lui siéent parfaitement.—Mme. Alexis, placée dans la même situation s'en est fort bien tirée; elle a prouvé, par sa manière incisive de le dire que la finesse du couplet n'échappait point, et qu'elle saurait se plier au ton de la haute comédie de genre.

Quand Clozel est sur la scène il faut nécessairement oublier; les distractions de la salle cessent, car l'illusion est complète. Sans doute vous avez vu parfois un bon père entouré de ses petits enfans qui le tyrannisent de cent manières; vous avez entendu ce langage simple et naïf de la famille, ce ton aimant et inquiet d'un aïeul qui condescend à tout, jusqu'à braver le ridicule, pour faire de nouvelles étourderies à ces têtes folles qui l'entourent; eh bien si vous avez vu aussi Clozel dites vous n'a pas pris la nature sur le fait. Mais pourquoi donc cette impatience universelle quand arrivent les couplets du vaudeville final, les acteurs ont failli en être dérouté à cette pièce, et Clozel et sa fille ont eu bien de peine à faire entendre les leurs.

On nous promet incessamment un opéra nouveau, *Zampa ou la fiancée de marbre*. Nous publierons la tradition d'après laquelle est fondée cette pièce.

PENSACOLE, 4 février.

Hier, vers midi, la goëlette *William*, capitaine William Kay est entrée dans notre port, ayant à son bord 37 individus parmi lesquels sont plusieurs femmes et dont les souffrances, jointes à leurs premières infortunes, ont vraiment inouïes. Les personnes dont nous parlons étaient des passagers du brick *Indien*, capitaine Dickens, parti de New-York pour la Nouvelle Orléans et qui à la suite de l'apparition du choléra à son bord, fut obligé de relacher à l'île Folly, près de Charleston. On se rappelera que les autorités municipales de cette ville, redoutant l'introduction de l'épidémie, donnèrent l'ordre de brûler l'*Indien*, envoyant en même temps, un bâtiment pour transporter à leur première destination ceux des passagers qui avaient échappé à la mort. En conséquence ils s'embarquèrent le 26 novembre dernier sur la goëlette *Clifton*, capitaine Pendleton. Le malheur les suivant encore et le quatrième jour, le capitaine s'étant trompé dans son calcule, le *Clifton* fit naufrage à l'île Walker et ces individus perdirent tout ce qui leur appartenait. Au moyen de la chaloupe et de pièces de charpente formées en radeau, tous purent gagner l'île, à l'exception de deux indiens imprimeurs, Wm. Lawrence et Wm. Murphy, qui y moururent deux ou trois jours après. Après avoir passé 15 jours dans cette île, se nourrissant de coquillages et d'herbes, ils furent sauvés par la goëlette *Friendship*, capitaine Dalgliesh, qui les prit à son bord et les transporta à Galveston, dans la Nouvelle Province; où ils reçurent quelques secours, et le capitaine Kelly, de la goëlette William, leur offrit généreusement de les transporter à la Nouvelle Orléans. Ils quittèrent Nassau le 21 du mois dernier, mais ayant le vent contraire et les provisions qu'on leur avait fournies étant en très petite quantité, et se virent forcés de longer la côte, dans l'intention d'entrer dans le premier port. Dans la nuit du 29, ils doublèrent le phare de Pensacola, mais le vent d'ouest soufflant avec la plus grande violence, ils durent gagner le large, ce que la goëlette ne put effectuer qu'après avoir entièrement déchiré les voiles. Dans cette dernière tentative, ils ne coulèrent que à peine été moindres que dans les précédentes, ayant été presque continuellement à la pompe, n'ayant à peine de quoi soutenir leur existence. Tous ces infortunés avec qui nous avons causé parlent en termes où ne peut plus flatteurs des bontés, et de la générosité du capitaine Kelly.

(*Par autorité.*)

LOIS DE L'ETAT.

ACTE

Pour amender la Chartre de la Compagnie de Navigation de la rivière Amite et pour d'autres objets.

Attendu que les président et directeurs de la compagnie de navigation de la rivière Amite ont fait faire un relevé de la dite rivière par un ingénieur nommé à cet effet, d'après lequel il paraît que cette partie de la dite rivière que l'Etat a déjà tenté de nettoyer, est de nouveau entièrement encombrée, et n'est en aucun point navigable;

Sect. 1. *Il est décrété par le Senat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale*, Que si l'Etat ou les personnes y intéressées n'ont pas complètement nettoyé et rendu navigable la dite rivière Amite jusqu'à l'endroit appelé le "Governor's Bluff," à l'époque que cette partie de la dite rivière qui est au-dessus de Governor's Bluff aura été nettoyée et rendue navigable par la dite compagnie de navigation de la rivière Amite, alors et dans ce cas, la dite compagnie aura le droit de nettoyer et de rendre navigable toute cette partie de la dite rivière qui est au-dessous de Governor's Bluff et, en vertu de sa chartre originaire, pourra exercer les mêmes droits et percevoir le même péage sur les marchandises, que ceux qu'elle a droit de demander et de recevoir sur les mêmes marchandises qui sont transportées sur l'autre partie de la dite rivière, nonobstant toute disposition à ce contraire dans la dite chartre.

Secr. 2. *Et il est de plus décrété, &c.*, Que cette partie de la 10eme. section de l'acte pour incorporer la dite compagnie de navigation de la rivière Amite, qui lui accorde un droit de péage sur les marchandises seches, quincaillerie, fayence, bois, pierres, pieux, cercles, bardeaux, merrains, et tout autre bois de charpente, chargés à bord de tout bateau, soit rappelée, et que ce qui suit en soit un substitut:

Six, 6 cents—sur les marchandises en caisse, par pied cube.
Vingt-cinq, 25 cents—le fer en barre, par tonneau.
Six, 6 cents—le fer fondu, par quintal.
Douze et demi, 12½ cents—le bois, par corde.
Douze et demi, 12½ cents—Bardeaux, pieux, cercles, merrains et tout autre bois de charpente, par 1000 pieds.

Sect. 3. *Et il est de plus décrété, &c.* Que le capital de la dite compagnie de navigation de la rivière Amite est et demeure, par le présent, élevé à la somme de cinquante mille piastres, pour laquelle augmentation de capital, les directeurs de la dite compagnie devront ouvrir des livres de souscription à telle époque qu'ils jugeront convenables, après avoir donné avis pendant vingt jours, dans les gazettes de la Nouvelle-Orléans du tems et lieu où seront ouverts les dits livres de souscription, lesquels les souscriptions seront divisées en actions de cinquante piastres chaque ; et que la manière de souscrire, et de faire les paiements sur les dites actions sera la même que celle prescrite pour les souscriptions au capital primitif de la dite compagnie.

(Signé) ALCEE LABRANCHE,
Orateur de la chambre des représentans.
C. DERBIGNY,
Président du sénat.

Approuvé le 7 février 1833.
A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

LEGISLATURE D'ETAT.

PREMIERE SESSION—11ME. LEGISLATURE.

JOURNAL DU SENAT DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

MARDI, 5 février, 1833.

Le sénat s'est réuni conformément à l'ajournement.

Membres présens, MM. Charles Derbigny, président, Beauvais, Burthe, Chrétien, Dupré, Moore, Nicholas, Saunders, Sloane, Tenney, et Weathersbee.

Bills portés ce jour à la chambre.

Acte pour pourvoir à la nomination d'un notaire dans la paroisse Carroll.

Le bill enrôlé et intitulé, " Acte pour amender l'acte pour incorporer la compagnie de navigation de la rivière Amite."

M. Burthe a donné avis qu'il introduirait les bills suivans.

Acte relatif aux élections.

Acte pour amender la 1ere. section de l'acte intitulé "Acte concernant les criminels étrangers," approuvé 15 mars 1830.

Acte pour incorporer l'église catholique romaine dans le faubourg Ste. Marie de la Nouvelle-Orléans.

M. Nicholas, chairman du comité réuni pour cette partie de message du gouverneur qui est relative aux événemens de la Caroline du Sud, a présenté deux rapports, dont l'impression a été ordonnée.

M. Nicholas conformément à l'avis qu'il en avait donné a introduit un bill relatif au collége Jefferson.

M. Moore a donné avis qu'il introduirait un bill pour incorporer l'académie de Montpelier dans la paroisse Ste Hélène, comté de Feliciana, état de la Louisiane.

M. Nicholas a donné avis qu'il introduirait un bill pour incorporer une société d'agriculture de la Louisiane.

Une message écrit du gouverneur a été apporté par M. V. Degruys son secrétaire privé.

ORDRE DU JOUR.

Une résolution de la chambre relative à la célébration de l'anniversaire de la naissance de Washington. Le sénat s'est dispensé de ses règles et cette résolution a été adoptée.

Troisième lecture.

Acte pour autoriser le transport de registres, etc. de la paroisse Concordia à la paroisse Carroll. Adopté.

Seconde lecture.

Acte pour incorporer la congrégation de l'église protestante libre dans la faubourg Lafayette, paroisse Jefferson.

Acte pour autoriser Kindred Williams, Wm. Demon, Wilford Williams, John Magee, et R. F. M'Guire à introduire certains esclaves dans cet état. Rejeté.

Sur motion, le sénat s'est ajourné jusqu'à demain à 10 heures du matin.

MERCREDI, 6 février 1833.

Le sénat s'est réuni conformément à l'ajournement.

Membres présens, MM. Charles Derbigny, président, Burthe, Chrétien, Dupré, Lacoste, Moore, Nicholas, Saunders, Sloane et Weathersbee.

Bills portés ce jour à la chambre:

"Acte pour autoriser le transport de registres &c. de la paroisse Concordia à la paroisse Carroll."

"Acte pour autoriser Kindred Williams, Wm. Demon, Wilford Williams, John Magee et R. F. M'Guire à introduire certains esclaves dans cet état.

Une résolution adressée à nos sénateurs et représentans au congrès, pour qu'ils fassent tous leurs efforts pour obtenir l'introduction franche de droit des armes importées pour l'usage de la milice de cet état.

Une résolution relative à la célébration de l'anniversaire de la naissance de Washington.

Le comité nommé par le sénat est composé de MM. Taney, Saunders et Lacoste.

Sur motion de M. Lacoste, le président a nommé, en remplacement de M. Hebert, M. Saunders membre du comité auquel a été référée la pétition de certains habitans du premier district.

M. Burthe, du comité d'enrôlement, a rapporté qu'il avait ce jour présenté à la sanction du gouverneur le bill pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de Clinton à Port Hudson.

Conformément à l'avis qu'il en a déjà donné, M. Burthe a introduit les bills suivans:

"Acte relatifs aux élections."

"Acte pour incorporer l'église catholique romaine de St Patrick.

"Acte pour amender l'acte relatif aux criminels étrangers, approuvé le 16 mars 1830."

Conformément à l'avis qu'il en a donné, M. Moore a introduit un acte pour incorporer l'académie de Montpelier, paroisse de Ste. Hélène, comte de Féliciana, état de la Louisiane.

Sur motion de M. Burthe, le bill pour amender les lois relatives à l'inspection de la farine dans l'état de la Louisiane a été référé à un comité composé de MM. Burthe, Moore et Nicholas.

M. Burthe a donné avis qu'il introduirait un bill pour incorporer le lycée d'Orléans.

M. Moore a introduit une résolution pour nommer un comité réuni pour examiner dans quel état se trouve la prison publique.

Messages apportés par M. Pitot, greffier de la chambre.

Le sénat a été informé que l'orateur de la chambre avait signé le bill enrôlé et originaire du sénat, intitulé "Acte pour amender la charte de la compagnie de navigation de la rivière Amite." Le président a signé ce bill. Que l'orateur de la chambre avait signé les deux bills suivans:

"Acte pour incorporer la compagnie du chemin à coulisses de la Nouvelle Orléans et de Carrolton;"

"Acte pour autoriser les rapporteurs des comités à assermenter des témoins;"

Que la chambre avait concouru, et fait quelques amendements au bill pour incorporer la compagnie de la presse à coton de la Nouvelle Orléans.

Que la chambre demandait le concours du sénat aux bills suivans:

Acte pour autoriser Thomas Haberling à introduire certains esclaves dans cet état.

Ce bill a été rejeté après lecture.

Acte pour nommer un notaire public dans la paroisse Lafayette,

Acte pour amender l'acte intitulé, " Acte pour incorporer l'académie de jeunes demoiselles de Clinton.

Acte pour fixer l'époque de la tenue des séances des Cours de District, dans les différentes paroisses des 2e., 5e., 6e., et 7e., districts judiciaires.

Une permission d'absence a été accordée au sénateur de la Pointe-Coupée.

ORDRE DU JOUR.

3e. lecture.

Acte pour incorporer la congrégation de l'Eglise Protestante Ebre, dans le faubourg Lafayette, paroisse de Jefferson. Ordonné qu'il soit déposé sur le bureau.

2e. lecture.

Acte relatif au Collége Jefferson, ce bill a été amendé.

Le sénat s'est occupé à huis-clos d'affaires exécutives, après l'ouverture des portes, le sénat s'est ajourné jusqu'à demain 10 heures du matin.

Est décédé, dimanche, 3 février, ANTONIO DE BORBA, âgé de 3 ans, fils de Don Joachim Borba, de Commerce, et de dame Clemence Douce, son épouse, de cette ville.

Liste Maritime.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ENTRÉES.

Navire Wm. John, Robinson, Havre	L. H. Gale.
Navire Louis, Watt, New-York,	P. Laidlaw.
Navire Caravan, Nichols, Liverpool,	L. H. Gale.
Brick Ann & Leah, Goldsmith Philadelphie,	S. Thompson.
Goël. Santiago, Isern, Havane,	Tufts & Clarke.

ARRIVES.

Bateau de remorque Nicholz, Morrison, de la Balize, ayant conduit dans le port le brick Rome, de Boston et le navire Monticello de Savannah.—Il a essuyé la Barre, mercredi à 10 heures du soir. A l'ancre en dehors le navire Adeline; 3 autres navires, 5 bricks et 2 goëlettes dont les noms ne sont pas connus.—Les bricks Forrest, venant de Baltimore; United States, 2 autres bricks et une goëlette étaient à l'ancre près de la Balize.

Bateau de remorque Hunttress, des passes. Il a conduit dans le port la barque française Ballochon de Bordeaux et le navire Anglais.

Barque Ballochon, Dufour, 67 tonx de Bordeaux, chargé de vins.—Passagers, MM. Barthe, Barry, Bertoux mesque, Combe, Fouladaire, Bureau, Dupuy, Fourchon, Castang, B. Dupuyré, G. Fassend, P. Peyrier, E. Lusignan, F. Roucou, B Castan, C Bertel, M Merles, F Pegaudin, Chevillat, P Farce, N Fourne, J Soulés, Jourdan, Beaude, Pauvert, Ernst, Desaler, Vivien, Servalle, Pauvert et sa famille.

Navire Amélia, Hutchinson, Philadelphie.

Navire Monticello, Lawson, Savannah, sur lest.

Navire Walter Scott, Heath, Charleston, sur lest.

Navire Congress, Hodges, de Boston.

Brick Carey, de Campeche.

Brik Rome, Davis, Boston.

Goëlette Washington, Hutchings, St. Marks, avec 175 balles de coton.

Bateau à vapeur Carrollton, Riley, des Natchez.

Bateau à vapeur Cincinnati, Perry, de Cincinnati.

TIRAGE de la Loterie de l'Eglise Evangelique Française.

24—15—25—10

La Classe Extra No. 4, aura lieu mardi prochain, 12 du courant. D. MALCOLM, Directeur.

LOTERIE

DE L'EGLISE EVANGELIQUE FRANCAISE

CLASSE No. 16.

Le tirage aura lieu MARDI 12 février.

D. MALCOLM, *Directeur.*

30 NUMEROS—4 BALLOTS.

PROSPECTUS:

1 LOT DE	$10,000	6 LOTS DE	$ 200
1	3,000	6	200
1	1,500	156	40
1	1,000	156	20
1	800	624	
1	650	7800	8
6	500		

PRIX DU BILLET, $4.—DEMI-BILLET, $2.—QUART, $1.

Paquets de 22 billets entiers, $88—garantis devoir gagner au moins, $10—coupons en proportion. S'adresser au No. 56, rue de Chartres, 2d étage, ou aux différens bureaux de loterie en cette ville. 9 fév—3m

Quartier-Général de la 1re. division militaire,
NOUVELLE-ORLEANS, 7 février 1833.

1. L'ordre donné pour la revue du 24 du courant est contremandé relativement à l'heure et au lieu.

2. La légion s'assemblera le 1er jour, à une heure telle qu'elle puisse être divisée en deux parts égales, dont l'une occupera, à huit heures du matin les terres situées derrière la maison Clark, sur le chemin du Bayou; l'autre partira de la ville, pour aller attaquer la première, à huit heures et demie. Alors auront lieu les feux et les manœuvres pratiquées dans un combat.

3. Les munitions seront fournies par les magasins de l'Etat.

4. Le colonel commandant la légion fera son rapport au Quartier-Général, avant le 18, sur le nombre des compagnies et l'organisation de chaque partie, après quoi il sera publié de nouveaux ordres concernant les manœuvres.

Par ordre du Brigadier-Général,
9 fév E. GAYARRE, Adjudant.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Le cours de la farine fraiche est aujourd'hui de $5 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 45 onces de pain pour un escalin. 9 fév

AVIS—La Compagnie du chemin à Coulisse recevra des propositions jusqu'au 20 du courant, pour le bail des deux bains établis sur le Lac au port de la Compagnie, pour la saison prochaine. 9 fév

PARFUMERIE FRANÇAISE de quatre superieure, bougies, et fruits à l'eau de vie, (ayant droit au drawback) à vendre par
HARRISON, BROWN & Co.
9 fév No. 17, rue Royale.

CASSE—40 sacs casse récemment reçus, et à vendre par MEDELICE THOMAS.
9 fév No. 77, rue de la Levée.

Maire et Maire-Adjoint de la Nouvelle-Orléans contre *Pierre.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, mercredi, 20 février, à midi, à l'Encoignure des rues de Chartres et St. Louis, un dray, No. 506, saisi dans l'affaire ci-dessus.
9 fév L. DAUNOY, marshal.

Collins vs. *Bradley.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité de la Nile. Orléans, j'exposerai en vente, mercredi, le 27 février, à 4 heures, au Principal, une malle, un tusil, un pupitre et un cadran, saisis dans l'affaire ci dessus.
9 fév L. DAUNOY, Marshal.

R. Pérez vs. *Joseph Mird.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval juge conseiller de la cour de cité de la Nile. Orléans, j'exposerai en vente, vendredi, le 27 février à 4 heures, au Principal, 3 vices, un assortiment d'outils d'armurier, différents pistolets et un banc, saisi dans l'affaire ci-dessus.
9 fév L. DAUNOY, Marshal.

Emerson vs. *Lungston.*

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. Ja Bermudez, juge conseiller de la cour de cité de la Nile. Orléans, j'exposerai en vente, le 26 février, à 4 heures, au Principal, différents articles et meubles, tels que glaces, lampes, chaises, bois de lits, matelas, poterie &c, saisis dans l'affaire ci-dessus.
9 fév L. DAUNOY, Marshal.

M. Chopin vs *Dieztre et Boisdoré.*

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. B. Beauregard, juge conseiller de la cour de cité de la N. Orléans, j'exposerai en vente, samedi, 9 février, à 4 heures, sur les lieux, à l'Encoignure Dauphine et St. Louis, un fillard, saisi dans l'affaire ci dessus.
26 jan L. DAUNOY, Marshal.

Amusements.

Théatre d'Orléans.

Dimanche, 10 février 1833.

La troisième représentation de

RICHARD D'ARLINGTON,

Drame nouveau en 3 actes, de MM. Dumas et Dinault.

Précédé de

LA MAISON DU DOCTEUR,

Prologue en un acte, de MM. Dumas et Dinault.

En attendant la première représentation de *Zampa*, ou la Fiancée de Marbre, opéra féerie en 3 actes et à grand spectacle, orné de deux décorations nouvelles.

SALLE D'ORLEANS.
BAL DE WASHINGTON.

LA souscription pour le *bal* et souper qui doit se donner le jour anniversaire de Washington est ouverte et déposée chez M. Jn. Davis.

Le nombre de signataires étant déjà assez grand, MM. les souscripteurs voudront bien se réunir mercredi prochain, 13 du courant, à 7 heures du soir, pour la nomination des commissaires. 6 fév

SALLE D'ORLEANS.
AUJOURD'HUI, SAMEDI, 9 FEVRIER 1833.

Grand Bal Paré et Masqué

Prix d'entrée Cavaliers..... $1 50.

Aucune personne ne pourra passer la première porte d'entrée sans faire voir son billet ou se contremarque.

SALLE DE BAL

Encoignure des rues d'Orléans et Bourbon.

SAMEDI, 9 FEVRIER 1833.

GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ.

Prix d'entrée..... Cavaliers, Une Piastre

Les cavaliers trouveront un bureau pour déposer leurs cannes et manteaux, &c. 6 fév

SALLE D'ORLEANS.

Lundi, 11 Février 1833

AU BENEFICE DE M. E. BERTUS.

GRAND BAL PARE,

Précédé d'un

BAL D'ENFANS.

Prix d'entrée les grandes personnes $ 1.
Les enfans au-dessous de 12 ans, 50 cents.

N. B. Le bal d'enfants commencera à 5 heures et demie, et le grand bal à 9. 5 fév

LA CLOTURE AURA LIEU MARDI 12 FEV.

SALON D'EXPOSITION DE

J. Maëlzel.

DE L'AUTOMATE JOUEUR D'ECHECS, MELODIUM, &c.

Hôtel des Planteurs, rue du Canal, No. 19.

LA séance aura lieu chaque soir, à 7 heures et demie précises. Les portes seront ouvertes à 6 heures et demie.

PRIX D'ENTREE.—Grandes personnes, une piastre Les enfans au-dessous de 12 ans ne paieront que moitié prix.

L'on pourra se procurer des billets durant le jour à la salle d'exposition, ou le soir, au bureau du spectacle.

Les personnes de couleur libres seront admises mardi prochain, jour de la dernière représentation.
14 janv.

POUR LAFOURCHE INTERIEURE.

Le bateau à vapeur **LAFOURCHE**, bien connu, capt. Carter, partira dimanche prochain, 10 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à
TOURNE & BECKWITH,
8 fév rue de la Nouvelle-Levée, No. 17.

POUR BOSTON.

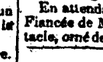

Le beau brick très fin voilier doublé et chevillé en cuivre **JOHN A. ROBB**, capitaine Bennett, partira immédiatement et est prêt à aller prendre un chargement à la cote. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagemens, s'adresser à bord, au-dessous du chemin à coulisse, ou à
HARRISON, BROWN & CO,
28 janv rue Royale, No. 147.

POUR BOSTON.

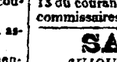

Le brick A. L. **AVIS**, capitaine Thompson, est maintenant en chargement et partira sous peu de jours. S'adresser à
LINCOLN & GREEN.
28 janv

POUR LA MOBILE.

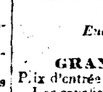

La goëlette **LOUISIANA**, vis-à-vis le Railroad, est prêt à recevoir du fret, et partira sous peu. S'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
28 janv rue de la Nouvelle-Levée, No. 15.

AVIS.—Une personne instruite dans toutes les branches d'un comptoir, propre à tenir la correspondance espagnole, et un magasin en gros de marchandises, parlant le français, l'allemand et passablement l'anglais, désire trouver une place dans une maison de commerce, ou ailleurs, où ses connaissances puissent être utiles. S'adresser sous les initiales Y. G. au bureau de la Poste, No. 621.
4 fév.—3

MADAME TESSARD, accoucheuse, élève de la maison Royale d'accouchemens de Paris, chef de bureau et de pratique en son art à la dite maison, munie d'un diplôme de la faculté de Médecine de la même ville, et d'un autre diplôme de la faculté de Médecine Belge, a l'honneur de prévenir les personnes susceptibles d'avoir besoin des secours de son art, qu'elle se fera toujours un sensible plaisir de les leur prodiguer avec exactitude—Sa demeure est rue St. Louis, No. 185. 8 fév—

DEMANDE D'UN JARDINIER.

UNE personne capable de conduire un Jardin, pour le journalier et les nègres y attachés, et qui pourrait se recommander comme honnête, industrieux et sobre, pourrait trouver un emploi lucratif, en s'adressant au soussigné, demeurant rue Bourbon, entre les rues St. Louis et Toulouse. [7 fév—1] LAURENT MILLAUDON.

AVIS AU PUBLIC.

UNE certaine société pour une distillerie et raffinerie, située dans la faubourg Lacourse, existante sous le nom de Silvestre père et fils, est dissoute. Le public est averti de ne pas contracter ni donner crédit aux dits Silvestre père et fils pour la dite société de la distillerie et raffinerie, ou à une personne ou personnes prétendant avoir un intérêt dans la même. L. MILLAUDON.
Nouvelle Orléans, 5 février, 1833.—4

TOILES DE RUSSIE, &c.—15 balles de toiles de Russie, grande largeur; 51 balles toiles 3-4, pour chemises; 50 balles toiles 4-4, pour draps de lit, en dégarnissant et en vente chez
LINCOLN & GREEN.
7 fév

AMANDES DOUCES à vendre par
7 fév J. MAGER.

A VENDRE au bassin, par les soussignés, bois de chauffage, frêne et chêne; do. pin; briques à feu de Pensacola; do. du lac; brai et goudron; charbon; bois de construction.
7 fév C. GUESNARD & ALPUENTE.

LOTS A LOUER pour plusieurs années.—Le soussigné louera, à des conditions raisonables, un lot de terrain dans le faubourg Livandais, No. 89, borné par les rues Ecre, Onde, Plaquemines et Boyer. Aussi, 6 lots dans le faubourg Lafayette, sur les rues Naude et Josephine, et contenant des pruniers, pêchers, de la vigne, et des fraisiers, &c. Aussi, un lot au coin des rues Julie et Carondelet, ayant 127 pieds de face sur la rue Julie, et un autre l'arrivage Pensacola de 25 pieds de face.

Aussi, 5 lots sur la rue de la Nouvelle Levée, entre Benjamin et Suzette, ayant 113 pieds de face sur 120 de profondeur.

Aussi, un lot dans le faubourg Lafayette, avec trois bâtisses, borné par les rue de la Nouvelle Levée et Josephine et par le fleuve sur le devant. Ceux qui désireront louer ces terrains voudront bien s'adresser immédiatement, à l'hôtel Bishop, ou à
WILLIAM MACKAY.
5 fév

PEAUX ET VIEUX CUIVRE—593 peaux Espagnoles sèches, 600 livres de vieux cuivre, qu'on vient de recevoir par la goëlette Eagle, et en vente chez
HARRISON BROWN & Co.
5 fév No. 117, rue Royale.

FICELLES pour usage domestique, propres pour le marché Mexicain.—124 balles 4-4 ficelle brune, 165 balles 3-4 pour chemises. Aussi, 12 balles pour draps de lit russes blanchies, et 1 caisses de serges espagnoles, ayant droit du drawback. En vente chez
LINCOLN & GREEN.
4 fév.

AVIS.—Il ne recompense honnête sera donnée à la personne qui rapportera à l'imprimerie de *l'Abeille*, une épinglette montée de sept brillants et au centre un rubis rose, attachée à une seconde épinglette montée également avec un brillant, par une chaîne en or. Messieurs les orfèvres et autres sont priés d'arrêter le dit bijou dans le cas où il leur serait offert en vente. 4 fév.

CHANDELLES, MAQUEREAUX, &C., 100 livres de chandelles, 200 demi barils, No. 3, de maquereaux, morue, huile de tanneur, riz, pomme-de-terre, cigarres espagnoles, en vente chez
J. THAYER & CO.
2 fév rue des Magasins, No. 93.

ETAT DE LA LOUISIANE.—PAROISSE JEFFERSON—Cour des Preuves.—Succession de Francisco Mozo, il sera vendu par le juge soussigné, remplissant d'office les fonctions d'exécuteur, le mardi, 5 mars prochain, à l'heure de l'après-midi, à la cour de paroisse du faubourg Lafayette, les esclaves suivant savoir:

PRESCILLA, âgée d'environ 17 ans, et GEORGE d'environ 16 ans. Conditions de la vente, la moitié comptant, la balance à 4 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à paiement final.

Paroisse Jefferson, 30 janvier 1833.
30 janv—6,d30 J. M. HARANG, juge.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent en vente, 199 sacs café Havane 1re. qualité.
50 boucauts sucre do.
14 janv. THED. NICOLET et Co.

VENTES A L'ENCAN.

TERRAIN DE VALEUR A VENDRE.

LE 23 de ce mois, à midi, sera vendu à l'encan, par H. J. Domingon, s'il n'en est disposé à l'amiable avant cet époque,

UN TERRAIN,

Situé au faubourg Ste. Marie, rue Poydras, entre les rues St. Charles et Carondelet, mesurant 52 pieds de face, sur une profondeur de 102 pieds, (le tout mesure française,) ensemble les édifices qui se trouvent dessus.

Pour les conditions qui sont très avantageuses, s'adresser à P. H. COLSSON,
9 fév—1d Au bassin.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu lundi, 11 février 1833, à midi, à la bourse de Hewlett, une mulâtresse américaine nommé **ENRIETTE**, âgée de vingt ans, et depuis 6 ans dans le pays, parlant le français, garantie des vices et maladies prévus par la loi, bonne domestique de maison, bonne couturière et un peu blanchisseuse, le propriétaire la vend à cause qu'il veut quitter le pays.

Conditions: deux tiers de la somme comptant, et le reste à quatre mois, en billet endossé à la satisfaction du vendeur, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
8 fév—3m

PAR T. MOSSY.

SAME. 9 du courant, il sera vendu sur la Levée, en face de la rue Jefferson, 200 barils charbon de terre pour forgerons. La vente aura lieu à 4 heures de l'après-midi. On annoncera les conditions. 8 fév

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu, le samedi 25 février, à la bourse de Hewlett, à midi,

3 SUPERBES LOTS DE TERRE,

situés rue de la Levée, entre les rues des Champs-Elysées et Marigny, attenant à la propriété de M. St. Herman, et maintenant occupés par M. Magnan, forgeron.

Les conditions et dimensions des dits lots seront annoncées au moment de la vente. 9 fév.

PAR T